



DECLARATION TRIMESTRIELLE RELATIVE A LA TAXE DE SEJOUR

CATEGORIE :

LOCATAIRES CHALETS, VILLAS, MAISONS, APPARTEMENTS, STUDIOS MEUBLES

Localité : Saint-Prex Mois : Année :

Nom et adresse de l'établissement :

.....

.....

Personne responsable :

Nombre total d'hôtes : Nuitées :

Nombre total d'hôtes exonérés : Nuitées :
(selon art. 3 du règlement et enfants de moins de 16 ans)

Nombre total d'hôtes soumis à la taxe : Nuitées :

Réservations concernant une occupation effective du logement durant **max. 60 jours** consécutifs :

	Nombre de jours de la location	Prix de location (CHF) au mois	6% du prix de loc.	Montant (CHF) min. 35.-/mois ou 10.-/semaine ou fraction de semaine
1				
2				
3				
4				
5				

Réservations concernant une occupation effective du logement durant **+ de 60 jours** consécutifs :

	Nombre de jours de la location	Prix de location (CHF) ou au mois	12% du prix de loc.	Montant (CHF) min. 70.-/mois
1				
2				

Certifié exact, le Le propriétaire/gérant :

Ce formulaire ainsi que les statistiques correspondantes sont à transmettre à la Bourse communale au plus tard le 10 du mois suivant la fin d'un trimestre.

Une facture vous sera ensuite envoyée par la bourse communale, organe de perception de la taxe.

Commune de Saint-Prex – service de la bourse communale
ch. de Penguey 1a – case postale 51 - 1162 Saint-Prex

☎ +41 21 823 01 02 · 📠 +41 21 823 01 00 · email : bourse@saint-prex.ch